

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 27.06.2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept , à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le onze mars , s'est réuni au foyer rural en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

**Etaient présents :** Nelly CHARDON, Aline CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, François COLLET, Michaël BERTRAND, Yves ERFORT, Julien THOMINET.

**Absent (es) excusé (es) :** Marc LEPECHON pouvoir à François COLLET

**Absent(es) non excusé(es) :** Michel HUET

Mme Hélène GICLAT, Secrétaire de mairie ne participait pas à la séance

Secrétaire de séance : M.Julien THOMINET

**Ordre du jour :**

1. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 18 Mai 2022
2. Devis Travaux accessibilité
3. Délibération publication des actes
4. Affaires diverses

**1er point l'ordre du jour :** Approbation du compte rendu du 18.05.2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2ème point de l'ordre du jour :** Devis travaux accessibilité

Michaël BERTRAND présente le devis du maître d'œuvre Laurent SUINOT (KREA) concernant les travaux d'accessibilité de la petite salle dans la cour de l'école dite « salle des jeunes » ou « bureau de vote ».

Deux versions sont proposées dans le devis :

- **Version 1 :** Rénovation de la petite salle avec accès PMR

TRAVAUX	MAITRE D OEUVRE	BUREAU CONTROLE SPS	TOTAL
28439€ HT	6000€ HT	1500€ HT	35939€ HT

- **Version 2 :** Rénovation de la petite salle avec accès PMR et installation WC handicapé sous le porche

TRAVAUX	MAITRE D OEUVRE	BUREAU CONTROLE SPS	TOTAL
63565€ HT	14000€ HT	2000€ HT	79565€ HT

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 80% peut-être attribuée pour ce projet. Le conseil municipal demande à monsieur le Maire d'effectuer des simulations auprès de banques pour estimer le coût de l'emprunt des 2 versions.

**3ème point de l'ordre du jour : Délibération publication des actes**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique. Le conseil municipal conserve l'affichage à l'unanimité.

*Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_27\_06\_01*

**4ième point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'il est convoqué mardi 5 juillet 2022 à Chablis pour signer le pacte de territoire 2022 /2027. Le pacte de territoire étant un soutien financier du département sous forme de subvention pour les communes.
- Changement de comptabilité prochainement. Une délibération devra être prise au mois de septembre par le conseil municipal pour ce changement d'enregistrement.
- Suite au bornage entre le terrain de monsieur et madame Vilain et le chemin communal, le propriétaire à fait savoir à monsieur le Maire que le géomètre était responsable du bornage.
- La commune ainsi que les agriculteurs de VENOUSE ont transporté et écarté environ 225 tonnes de concassé pour l'entretien des chemins de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Numéro délibération	Objet délibération
2022_27_06_01	PUBLICATION DES ACTES

Le Maire  
Raymond DEGRYSE




Le secrétaire de séance  
Julien THOMINET

MICHAEL BERTRAND

MARC LE PECHON	Absent pouvoir à F.COLLET
YVES ERFORT	
JOELLE COURTOIS	
MICHEL HUET	Absent
MARGARIDA RODOT	
FRANCOIS COLLET	
ALINE CHARDON	
NELLY CHARDON	